

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le Mardi 18 novembre 2014 à 19H30

*Absents excusés : Magalie Navet et PETIT Philippe
Magalie Navet remet un pouvoir à Nathalie Gosselin
Philippe PETIT remet un pouvoir à Mickael BAILLET*

Monsieur le Maire a préalablement établi et déposé, devant la place de chacun des conseillers et adjoints, un dossier de travail et d'informations qui leurs sont remis.

1 – Compte rendu de la séance précédente :

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès verbal de la séance du 14 Octobre 2014 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observations écrites, le procès verbal de la séance du 14 Octobre 2014 est approuvé des présents et représentés.

2 – Contrat de l'employé communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Gilbert YDEE, agent technique en contrat déterminé de 6 mois, arrive bientôt à son terme. Par conséquent, une décision sur son renouvellement est nécessaire.

Après délibération, le conseil, considérant qu'il est nécessaire d'avoir un employé communal dans la commune, considérant les baisses des recettes communales et les baisses de subventions, considérant que le poste actuel est à 31h30, approuve à l'unanimité des présents et représentés la garde d'un poste d'employé communal à un nombre d'heures légèrement inférieurs.

Monsieur le Maire proclame le vote à bulletin secret de nombre d'heures à déterminer dans ce contrat.

| | Contrat de 25h / se | Contrat de 28h / se | Contrat de 30h / se |
|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 1 ^{er} Tour | 1 | 5 | 5 |
| 2 ^{ème} Tour | | 5 | 6 |

Après dépouillement, le poste d'employé communal sera donc un contrat de 30h semaine.

3 – Acceptation d'un chèque.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est en possession d'un chèque d'AVIVA ASSURANCE, suite à la casse de la vasque de la Mairie par une voiture, d'un montant de 155.80€. Il demande au conseil d'accepter cette recette de 155.80€ au profit du compte 60632, se rapportant au fleurissement de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le chèque d'AVIVA ASSURANCE d'un montant de 155.80€. Il autorise Monsieur le Maire à imputer ce montant de 155.80€ au fleurissement de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à cette affaire.

4 – Rallye du Touquet.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité pour autoriser le passage du Rallye les 13 et 14 mars 2014. Le circuit est identique à l'an dernier ainsi que l'arrivée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé de maintenir le passage pour l'année 2015.

5 – FDE : Devis pour l'éclairage public.

Monsieur le Maire explique au Conseil la baisse des recettes communales qui va s'accélérer dans les années à venir.

L'évolution en matière d'éclairage public « basse consommation » et les aides accordées dans le cadre d'une rénovation risquent de ne pas perdurer.

Le Maire explique et développe donc la convention appelée « SEVRE ».

Le Maire propose que soit menée une réflexion à ce sujet, au vue de son attrait encore très présent. En fait, l'étude coûte environ 15€ par point lumineux avant subvention, et environ 5€ après subvention.

La démarche mérite d'être faite. Viendra ensuite le moment où sera rendue l'étude et de prendre, au final, la décision de poursuivre ou pas.

Le Maire avait précédemment invité le Conseil à observer l'éclairage public récemment réalisé sur la commune d'Attin qui est à la pointe de la technologie et qui représente 70% d'économies d'énergie.

Le Conseil approuve cette demande et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

6– Comptes rendus des réunions :

☛ Réunions du CCAS:

Monsieur le président, S.MAIGNAN, informe le Conseil qu'il est en possession d'un chèque d'un montant de 881.84€ correspondant à la dissolution des différentes associations sportives de la commune, et d'une quête d'un montant de 71.50€ provenant d'un mariage. Il invite le conseil à délibérer pour l'acceptation de ses dons. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le chèque et la quête et autorise le Président à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Président, S.MAIGNAN, demande au Conseil le renouvellement de la prime de rentrée scolaire d'un montant de 20€ pour les élèves rentrant en 6^{ième}. Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents, accepte ce renouvellement, uniquement sur présentation d'un certificat de scolarité au nom de l'enfant et d'un RIB.

Monsieur le Président, S.MAIGNAN, propose au Conseil de participer aux colis des aînés et aux cadeaux des enfants. Après avoir rappelé le fonctionnement des années précédentes et le caractère essentiel d'un CCAS, le Conseil accepte de participer aux festivités de fins d'année pour l'année 2014-2015.

Concernant la distribution des colis des aînés, monsieur le Président, S.MAIGNAN, et le conseil, ont décidé de modifier leurs conditions d'accès. Dorénavant, et ce à partir de 2017, l'âge nécessaire pour l'obtention de ce panier passe de 65 ans à 68 ans.

☛ Comité des fêtes :

Le Comité est ravi de la participation des habitants pour ses 2 animations d'Automne. En effet, les festivités pour Halloween ont réunis une 20aine d'enfants, tous plus contents les uns que les autres et la soirée Hareng, qui a eu lieu le samedi 8 Novembre 2014 à l'école de Longvilliers, a été un véritable succès.

Cet engouement de la population encourage le comité à poursuivre ses animations.

Monsieur le Maire réaffirme son soutien aux actions du Comité et leur accorde toute sa confiance pour leurs projets à venir.

• RPI :

Lors du Conseil d'école du 4 Novembre 2014, la directrice a annoncé les prévisions pour la rentrée 2015/2016 à savoir environ 80 élèves. L'ensemble du RPI est ravi de cette stabilité d'effectif même si elle ne reste qu'une prévision.

Monsieur le Maire, S.MAIGNAN, a interrogé la directrice sur la garantie de non fermeture de classe. Madame la directrice a expliqué qu'il n'y avait aucun barème existant et que même avec des effectifs stables ou légèrement supérieurs, une fermeture de classe était toujours possible !

Encore une fois, par mesures d'économies, un plus important regroupement serait éventuellement une solution.

Lors de cette réunion, M. le Maire a exposé un compte rendu sur les TAP du vendredi après midi à Longvilliers : activités et fréquentation. Une moyenne de 15 enfants pour le moment.

7 – Réunion avec le SYMCEA et la CCMTO à Longvilliers:

Lors de cette réunion, qui regroupés les membres de l'association des inondations et le Conseil Municipal, chacun a eu des réponses à leurs interrogations et leurs attentes.

Monsieur le Maire a insisté sur le fait que cette réunion a permis d'appréhender plus posément les projets réels à venir et les travaux déjà effectués en matière de lutte contre les inondations.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a informé le Conseil qu'il organiserait une réunion publique concernant les inondations à Longvilliers où seront invités les habitants qui ont subi des sinistres dus à la montée des eaux notamment les riverains en bordure de rivière. La date retenue est le Vendredi 21 Novembre 2014 à 17h45. Monsieur le Maire a invité M. le Député-Maire Daniel Fasquelle, le SYMCEA et des représentants de la Communauté de Communes. Cette réunion sera imagée et suivie de questions/réponses.

Plus tard dans la soirée, monsieur le Maire a reçu en privé les membres de l'association des inondations.

8 – Projets de travaux en 2015 :

Monsieur le Maire a demandé à la commission de travaux de déterminer, lors de leur prochaine réunion, les projets non subventionnés, ou très peu, qu'il souhaiterait réaliser pour l'année 2015. Et ce, afin de pouvoir commencer à établir le budget de la commune pour l'année future. Le Maire demande de lui fournir les documents au plus tard le 20 Décembre 2014.

9 – Communications du Maire :

• Incivilité dans la rivière : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a constaté des infractions au niveau de la rivière par un habitant de Cormont. En effet, celui-ci a planté 2 pieux dans la rivière qui empêche la bonne évacuation des branchages.

• Radar Pédagogique : Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux informations intéressantes qu'à révéler le radar pédagogique rue de Tateville, l'expérience sera renouvelé rue de Frencq, au printemps.

- ☛ **Pizzeria Ambulante :** La pizzeria sera fermée en fin d'année pour les fêtes.
- ☛ **Elagage des arbres :** Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'élagage par l'entreprise Seillier, dans la commune, sont terminés.
- ☛ **Travaux place du 8 Mai :** Le Maire informe le Conseil que l'aménagement de la place du 8 Mai est définitivement terminé. Le Décompte Général Définitif a été signé le 31 Octobre
- ☛ **Ramassage des encombrants :** Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission « gestion durable des déchets » de la CCMTO, qui s'occupe du ramassage des encombrants, a décidé qu'à compter du 1^{er} Janvier 2015, les collectes seront dorénavant sur simple appel téléphonique au N°VERT : 0800 009 935 (appel gratuit depuis un poste fixe).
Depuis 2 ans, la même démarche a été faite concernant la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Lors du contact téléphonique, le prestataire de collecte propose un RDV à l'utilisateur. Monsieur le Maire regrette cette décision.
- ☛ **Réunion des Maires ruraux :** La commune de Frencq a en vue la construction d'une école et aimerait regrouper tous les RPI environnants. Afin d'éviter des fermetures de classes dans nos villages, les Maires du RPI de la Vallée de la Dordogne se sont concertés. Messieurs les maires de Cormont et de Longvilliers ont évoqué des pistes qui pourraient pérenniser la vie de notre regroupement pédagogique.
- ☛ **Infos de dernières minutes :** La Mairie a reçu la plainte d'un habitant de la commune, propriétaire d'un chat qui aurait été victime d'un tir de fusil de chasse.

*L'ordre du jour est épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 22h30*

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le **Vendredi 19 Décembre 2014 à 19h15** en Mairie de Longvilliers, rue de Frencq.